

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 301 Philosophie et déontologie du travail social			
Ancien Code	SOAS3B01	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/C/L/M/C/L/M/C/ EAS3010 + CEAH3010		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Philippe DEGIMBE (degimbep@helha.be) Florence PIRE (piref@helha.be) Patricia MICELI (micelip@helha.be) Thérèse TAMBOUR (tambourt@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Philippe HERION (herionp@helha.be) Adrian SANCHEZ (sancheza@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Philippe HERION (herionp@helha.be) Adrian SANCHEZ (sancheza@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Bernadette COLLET (colletb@helha.be) Marc CHAMBEAU (chambeaum@helha.be) Sophie DETOURNAY (detournays@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement entend fournir à l'étudiant des balises lui permettant de réfléchir et d'élargir ses interventions afin d'explorer et de construire une diversité de réponses et d'attitudes professionnelles.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
 - 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
 - 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
 - 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.4 Développer la créativité.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Développer un questionnement et une réflexion éthique et déontologique dans les pratiques de travail social
- II. Argumenter un positionnement déontologique en utilisant les références légales
- III. Diversifier ses grilles de lecture afin d'élargir sa manière de penser et de concevoir sa pratique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS3B01A	Ethique et travail social	12 h / 1 C
SOAS3B01C	Séminaire de travail social 3	12 h / 1 C
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS3B01A	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01D	Philosophie et pratiques réflexives	12 h / 1 C
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS3B01X	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01Y	Philosophie et pratiques réflexives	12 h / 1 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS3B01A	Déontologie et éthique	12 h / 1 C
SOAS3B01B	Société et enjeux numériques	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS3B01A	Ethique et travail social	10

SOAS3B01C + HELHa Campus Montignies	Séminaire de travail social 3	10
SOAS3B01A	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01D + HELHa Campus Montignies (HD)	Philosophie et pratiques réflexives	10
SOAS3B01X	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01Y + HELHa Louvain- la-Neuve	Philosophie et pratiques réflexives	10
SOAS3B01A	Déontologie et éthique	10
SOAS3B01B	Société et enjeux numériques	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET LOUVAIN-LA-NEUVE :

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté une note de moins de 10/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, cette note d'échec sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs -, la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

POUR LE DEPARTEMENT DE MONTIGNIES (HJ et HD) :

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs -, la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Pour chacun des départements :

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

5. Cohérence pédagogique

Les AA qui constituent l'UE inscrivent l'étudiant dans une démarche réflexive ancrée dans la Déontologie et l'éthique dont les règles et les valeurs conditionnent l'exercice rigoureux et professionnel du métier. Cette démarche réflexive est renforcée par les autres AA dont les contenus spécifiques privilégient également le positionnement personnel et professionnel de l'étudiant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique et travail social			
Ancien Code	7_SOAS3B01A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS3011		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Philippe DEGIMBE (degimbep@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours vise à développer les capacités de questionnement et de réflexion éthique dans les pratiques sociales. Les étudiants seront amenés à différencier la posture déontologique de la posture éthique et à pouvoir construire un positionnement professionnel éthique face à des situations complexes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- I. différencier les concepts de morale, droit, déontologie et éthique
- II. développer une réflexion éthique sur base d'un processus
- III. d'expliquer et justifier son positionnement professionnel éthique face à des situations complexes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La connaissance de la déontologie des assistants sociaux vue en B2 reste nécessaire. Le cours approchera différents éléments :

- Approche des différents concepts : valeur, morale, droit, déontologie, éthique
- Éthique : tentative de définition
- Délibération éthique et positionnement professionnel
- Enjeux et tension en travail social (si nous avons le temps)
- Travail sur des situations (situations individuelles ou institutionnelles). Ce travail se fera à partir de situations issues de la pratique.

Démarches d'apprentissage

La pédagogie utilisée sera fonction des modalités pratiques d'enseignement.

- **Cours grand groupe:** L'approche théorique se donnera à l'ensemble des étudiants. La découverte des concepts théoriques se fera de façon magistrale avec quelques mises en situations et exercices. Des mises en situation seront proposés au fur et à mesure pour familiariser les étudiants au débat éthique.
- **Ateliers :** Les quatre dernières heures de cours sont données en sous-groupes. Ce sera le moment de l'articulation théorie-pratique à partir de mises en situations où les interactions seront privilégiées. À travers

des mises en situations, l'étudiant sera amené à développer une délibération éthique pour se positionner en étant capable d'expliquer ce positionnement.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le professeur sera disponible pour répondre régulièrement aux questions.

Un exemple de délibération éthique sera proposé aux étudiants.

Un syllabus et le diaporama seront accessibles aux étudiants dès le premier cours.

Sources et références

- BOUQUET B., Ethique et travail social, Dunod, 2017
- BONJOUR P., Introduction à la démarche éthique dans le travail social, Eres, 2017
- MERLIER P., Philosophie et éthique en travail social, Presses de l'EHESP, 2020
- LEGAULT G., Professionnalisme et délibération éthique, Presses Université Québec, 1999

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Un syllabus et le PowerPoint du cours seront déposés sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présence au cours

La participation aux ateliers est obligatoire (l'apprentissage se fait en expérimentant le processus). En cas d'absence non justifiée, un retrait de 3 points sera appliqué. Ce retrait peut être évité par un travail négocié avec le professeur. En cas de seconde session, ce retrait sera annulé.

Examen

L'examen se réalisera lors de la session de juin. Il consiste en un examen écrit comprenant

- des questions sur les concepts théoriques vus au cours
- l'appropriation du processus de délibération éthique à travers des mises en situation.

L'examen de seconde session sera du même acabit.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaire de travail social 3			
Ancien Code	7_SOAS3B01C	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS3012		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence PIRE (piref@helha.be) Patricia MICELI (micelip@helha.be) Thérèse TAMBOUR (tambourt@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif du séminaire en travail social est d'aider les étudiants à s'approprier les repères et les outils méthodologiques abordés dans les différents cours et plus spécifiquement les activités d'apprentissage en « travail social individualisé » et « travail social de groupe ».

Volume horaire : 12h (6h en présentiel + 6 h de travail autonome)"

Objectifs / Acquis d'apprentissage

La finalité de cette unité d'enseignement est de poursuivre le travail sur la posture professionnelle à travers les compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 : INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE

1. Construire son identité professionnelle
2. Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
3. Exercer un jugement professionnel
4. Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
5. Actualiser, enrichir ses compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel

Compétence 7 : CONSTRUIRE, DEVELOPPER, ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS

1. Etablir une relation d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés
2. Reconnaître et accorder une place significative d'acteurs aux personnes, aux groupes et aux communautés
3. Acquérir et développer des habiletés relationnelles
4. Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Lors de ce séminaire, les étudiants auront l'occasion d'expérimenter les repères méthodologiques, d'argumenter

leurs positions professionnelles en regard d'une situation donnée, de mobiliser les habiletés relationnelles (communication verbale et non-verbale) nécessaires à l'installation d'une relation d'aide face à une personne ou un groupe.

Démarches d'apprentissage

La démarche d'apprentissage prendra la forme d'une pédagogie active et participative. Différents exercices seront proposés en vue de pratiquer, questionner, analyser... leurs compétences relationnelles. Nous souhaitons les amener ainsi à élaborer des pistes d'intervention au regard des problématiques ciblées. Lors de ce séminaire, les étudiants seront invités à partager des situations vécues en stage.

Les outils seront variés (outils analogiques, vidéo, jeux de rôle, brise-glaces, lectures...)

Les méthodes d'enseignement seront laissées à l'appréciation du professeur.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les professeurs seront disponibles pour répondre aux questions des étudiants.

Sources et références

Syllabus des cours de méthodologie en Travail Social Individualisé et de méthodologie en Travail Social de Groupe de B3

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen oral, en mars, se déroule en 2 temps : un exposé de l'étudiant à l'aide d'une préparation écrite et d'un support, ensuite, des questions du professeur.

La participation au cours est obligatoire. Les présences seront prises.

En cas d'absence au séminaire, l'étudiant recevra des consignes supplémentaires pour la partie « préparation écrite ».

Les consignes seront précisées lors de la rencontre.

En cas de seconde session, les consignes seront les mêmes.

L'usage de l'IA dans la réalisation de la préparation est autorisé dans les limites de la charte d'utilisation des IA à la HELHa. Toute utilisation de l'IA exige d'être référencée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	50		
Période d'évaluation			Trv	50	Trv	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Tous les principes d'évaluations présentés ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).